

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 39 Vœu relatif au soutien des établissements culturels parisiens affectés par les manifestations des Gilets jaunes.

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu de l'exécutif voté au conseil de Paris de décembre dernier qui rappelle l'importance de garantir la liberté de manifester dans la Capitale en toute sécurité et réaffirme son soutien aux acteurs économiques parisiens impactés par ces manifestations ;

Considérant que la Ville de Paris, est depuis le début du mouvement des gilets jaunes restée attentive aux conséquences qu'ont pu avoir ces mêmes manifestations sur de nombreux acteurs parisiens en organisant notamment plusieurs réunions à l'attention des commerçants et des établissements culturels pour les informer de leurs droits et les accompagner dans leurs démarches ;

Considérant que les préjudices subis sont susceptibles d'engager la responsabilité de l'Etat et que les professionnels concernés peuvent constituer, en lien avec leurs assureurs, un dossier d'indemnisation auprès de la Préfecture de Police ;

Considérant que de nombreux établissements culturels parisiens (théâtres, bibliothèques, musées, conservatoires, équipements culturels de proximité. . .) ont été particulièrement affectés et ont dû pour certains d'entre eux fermer leurs portes au public plusieurs samedis consécutifs du fait de leur situation au sein de « zone de réquisition sans que la Préfecture de Police ne prenne pour autant d'arrêté de fermeture qui leur aurait permis d'activer leur police d'assurance ;

Considérant l'attention portée depuis décembre 2018 par la Ville de Paris à l'ensemble des établissements culturels concernés et le suivi attentif dont ils ont fait l'objet par les services de la Direction des Affaires culturelles et de Paris Musées, notamment sur l'évaluation de l'impact financier de ces manifestations ;
Considérant le soutien que souhaite exprimer la Ville de Paris à l'ensemble des acteurs qui concourent à la création et la diffusion culturelle ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris Poursuive l'accompagnement des institutions culturelles dans leurs démarches de demande d'indemnisation auprès de la Préfecture de Police ;
- Que la Ville de Paris Sensibilise l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP) pour aider les structures privées ;
- Que la Ville de Paris S'engage à suivre attentivement l'évolution de la situation financière de ces institutions tout au long de l'année.